

Rapport du jury des concours externe et interne pour le recrutement des directeurs des services pénitentiaires

Session 2025

Ce rapport, qui sera publié, a vocation à éclairer les candidats sur le niveau attendu par le jury au regard des futures missions des candidats

I – Présentation du corps des directeurs des services pénitentiaires

Les directeurs des services pénitentiaires forment un corps chargé de l'encadrement supérieur des services pénitentiaires. Ils exercent les fonctions d'encadrement, de direction, de conception, d'expertise et de contrôle des établissements et services de l'administration pénitentiaire chargés des personnes placées sous main de justice et mettent en œuvre la politique définie à cet effet.

Ils exercent les attributions qui leur sont conférées par les lois et règlements pour l'application des régimes d'exécution des décisions de justice et sentences pénales.

Ils peuvent être appelés à exercer leurs fonctions dans les services de l'administration centrale du ministère de la justice ainsi que dans les établissements publics placés sous la tutelle du garde des sceaux, ministre de la justice. A ce titre, ils peuvent être chargés de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques entrant dans les missions de ces services ou établissements.

II – L'organisation du concours

Les concours pour le recrutement des directeurs des services pénitentiaires au titre de l'année 2025 ont été ouverts par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, le 21 novembre 2024.

Le nombre de postes offerts aux différents concours se répartissent de la manière suivante :

- Concours externe : 16 postes
- Concours interne : 5 postes

Au titre de l'année 2025, la voie spéciale (dit concours « Talents ») instaurée par l'ordonnance n°2021-328 du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public, prise en application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique favorisant l'égalité des chances des services pénitentiaires, n'a pas été ouverte, faute de base légale autorisant la reconduction du dispositif.

Le jury de recrutement, composé de professionnels représentant un large panel de fonctions exercées au sein de la fonction publique d'Etat, a pu travailler dans de bonnes conditions en se rencontrant régulièrement pour :

- élaborer les sujets, conformément aux programmes fixés en annexe de l'arrêté du 26 juillet 2012 relatif aux modalités d'organisation et à la nature des épreuves des concours pour le recrutement des directeurs des services pénitentiaires ;
- élaborer les barèmes de notation partagés par tous les correcteurs ;
- harmoniser les notations.

La communication entre les différents acteurs de ce concours a été riche, active et constructive.

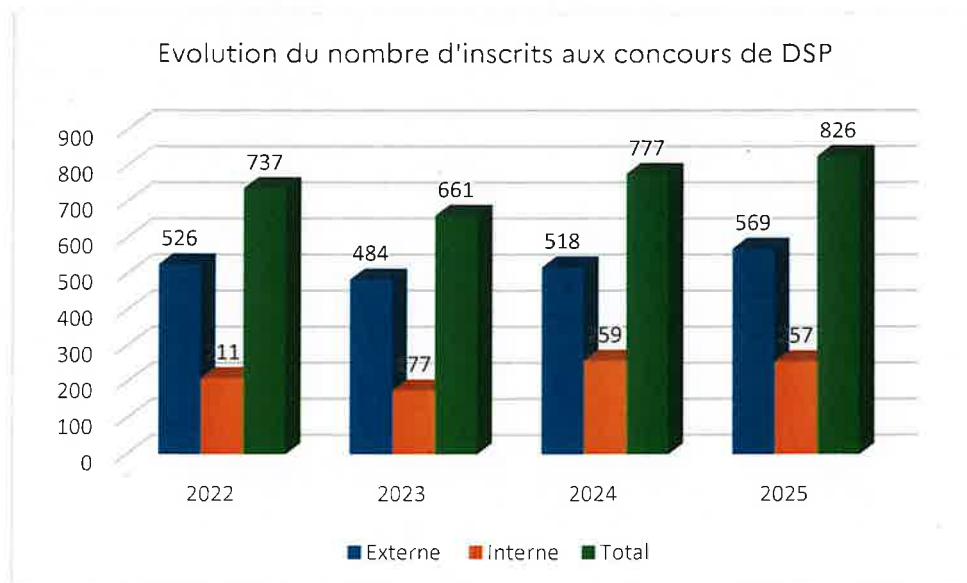
La correction dématérialisée des copies reste très appréciée par l'ensemble des correcteurs : le logiciel, simple d'utilisation, facilite notamment les doubles corrections.

Enfin, l'organisation des épreuves d'admission a été très satisfaisante ; les locaux étaient adaptés aux différents jurys, et l'organisation des épreuves orales a été conduite avec succès grâce à l'investissement du personnel de la direction de l'administration pénitentiaire qui a, de par son expérience et son professionnalisme, été facilitateur pour l'activité des examinateurs sans omettre de fluidifier les échanges et la communication à destination des candidats.

III – STATISTIQUES

Nombre de candidats inscrits	2022	2023	2024	2025	Evolution en %
Externe	526	484	518	569	+8,9 %
Interne	211	177	259	258	-0,77 %
Total	737	661	777	826	+5,9%

Hors voie « Talents », le nombre de candidats en 2025 a augmenté de 5,9 % par rapport à 2025.



A) Admissibilité

En 2025, le taux de participation aux épreuves écrites est de 39%.

En comparaison, en 2024, le taux de participation aux épreuves écrites était de 46% (y compris Voie « Talents »).

	Admissibilité				
	Inscrits	Présents à l'admissibilité	% de présents à l'admissibilité	Admissibles	Taux de sélectivité
Externe	569	239	42 %	74	30,9 %
Interne	258	101	39,2 %	26	25,7 %

• Résultats par épreuve

1^{re} épreuve d'admissibilité

Concours externe – Composition – durée 4 heures – coefficient 4

Sujet : « Le peuple doit-il avoir le dernier mot ?»

Concours	Nombre de copies	Note min	Note max	Moyenne
Externe	249	0	18	11,18

Concours interne – Rédaction d'une note - durée 4 heures – coefficient 4

Sujet : « L'évaluation des politiques publiques »

Concours	Nombre de copies	Note min	Note max	Moyenne
Interne	101	0	18	10,08

2^{re} épreuve d'admissibilité – Note administrative/Note de synthèse – Durée 5 heures – Coefficient 5

Option droit public

Sujet : « Vous êtes chargé(e) de mission au Service du contrôle budgétaire et comptable ministériel (SCBCM) au ministère de la justice. A l'occasion des débats relatifs à la prochaine loi de finances, le Directeur de Cabinet du Ministre vous demande une note récapitulative relative à l'évaluation de la performance des politiques publiques, concernant non seulement son histoire et son cadre juridique mais aussi son application au ministère de la justice.

A cet effet, il vous demande de lui faire des propositions pour affiner les indicateurs de performance qui concernent les programmes du Ministère et améliorer l'information des citoyens, au regard des préoccupations parlementaires et celles de l'opinion publique.

En lien avec le Ministère des finances, vos propositions sont également les bienvenues en réaction aux critiques qui s'adressent au principe même d'une performance recherchée de l'action publique, ainsi que celles qui visent l'insincérité des lois de finances et qui dénoncent une évaluation biaisée de cette action. »

Concours	Nombre de copies	Note min	Note max	Moyenne
Externe	151	0	17,8	10,1
Interne	55	0	16	9,75

Option droit pénal

Sujet : « La justice pénale des mineurs »

Concours	Nombre de copies	Note min	Note max	Moyenne
Externe	97	2	18,75	12,4
Interne	43	0	18	9,6

3^e épreuve d'admissibilité – Composition ou étude de cas – Durée 4 heures – Coefficient 4

Option économie

Sujet : « Qu'est-ce qu'un impôt juste ? »

Concours	Nombre de copies	Note min	Note max	Moyenne
Externe	28	4	18	9,35
Interne	6	1	18,5	9,4

Option sciences et ressources humaines

Sujet : « Les enjeux sociétaux et les défis à relever pour le directeur des services pénitentiaires en détention face aux spécificités de la santé mentale en milieu carcéral. »

Concours	Nombre de copies	Note min	Note max	Moyenne
Externe	13	4	14,5	11,27
Interne	12	7,5	13,25	10,78

Option criminologie et droit pénitentiaire

Sujet : « La dangerosité est-elle un critère déterminant de l'exécution de la sanction pénale ? »

Concours	Nombre de copies	Note min	Note max	Moyenne
Externe	200	0	19	10,91
Interne	78	0	17,75	9

Option statistiques et mathématiques

Concours	Nombre de copies	Note min	Note max	Moyenne
Interne	1	0,25	0,25	0,25

B) Admission

Sur 98 candidats convoqués aux épreuves d'admission, 89 ont participé à toutes les épreuves, soit un taux de participation total de 90 %.

- Le concours externe

Pour le concours externe, sur les 74 candidats convoqués aux épreuves d'admission, 68 candidats se sont présentés, soit environ 91 % des candidats convoqués.

- Le concours interne

Pour le concours interne, sur les 24 candidats convoqués aux épreuves d'admission, 21 candidats se sont présentés, soit 87,5 % des candidats convoqués.

- Répartition des candidats aux concours 2025 par civilité et âge déclarés :

Concours externe	Nombre de candidats	Hommes	Femmes	Âge minimum	Âge maximum	Âge moyen
Candidats inscrits	569	161	408	20	56	28
Candidats présents aux épreuves d'admission	68	12	56	24	41	27

Concours interne	Nombre de candidats	Hommes	Femmes	Âge minimum	Âge maximum	Âge moyen
Candidats inscrits	258	139	119	24	64	38
Candidats présents aux épreuves d'admission	21	5	16	28	44	34

	Admission						
	Présents à l'admission (toutes les épreuves)	% de présents à l'admission	Admis LP	Admis LC	Moyenne du 1 ^{er} admis	Moyenne du dernier admis	Taux de sélectivité
Externe	68	92 %	16	7	16,13	13,81	23,5 %
Interne	21	87,5 %	5	3	14,41	13,10	23,8 %

- Résultats par épreuve d'admission

GRAND ORAL	CONVOQUES	PRESENTS	MOYENNE GENERALE
EXTERNE	74	68	9,4
INTERNE	24	21	8,7
TOTAL GENERAL	98	89	9,05

HISTOIRE	CONVOQUES	PRESENTS	MOYENNE GENERALE
EXTERNE	9	9	8,3
INTERNE	4	4	9,5
TOTAL GENERAL	13	13	8,9

DROIT PENAL	CONVOQUES	PRESENTS	MOYENNE GENERALE
EXTERNE	34	31	13,1
INTERNE	12	10	14,95
TOTAL GENERAL	46	41	14,025

DROIT PUBLIC	CONVOQUES	PRESENTS	MOYENNE GENERALE
EXTERNE	21	20	12,3
INTERNE	3	3	12
TOTAL GENERAL	24	23	12,15

SRH	CONVOQUES	PRESENTS	MOYENNE GENERALE
EXTERNE	2	2	9
INTERNE	3	3	11,8
TOTAL GENERAL	5	5	10,4

FINANCES PUBLIQUES	CONVOQUES	PRESENTS	MOYENNE GENERALE
EXTERNE	6	6	13
INTERNE	2	1	19
TOTAL GENERAL	8	7	16

RUSSE	CONVOQUES	PRESENTS	MOYENNE GENERALE
EXTERNE	1	1	20
TOTAL GENERAL	1	1	20

ESPAGNOL	CONVOQUES	PRESENTS	MOYENNE GENERALE
EXTERNE	6	6	13,5
INTERNE	4	4	12,87
TOTAL GENERAL	10	10	13,185

ANGLAIS	CONVOQUES	PRESENTS	MOYENNE GENERALE
EXTERNE	67	61	14,7
INTERNE	20	17	14,2
TOTAL GENERAL	87	78	14,45

- L'analyse de l'origine géographique des candidats à l'admission 2024

Région d'origine	Concours externe		Concours interne	
	Part	Nombre	Part	Nombre
Auvergne-Rhône-Alpes	8,78 %	50	6,20 %	16
Bourgogne-Franche-Comté	2,6 %	15	2,71 %	7
Bretagne	2,28 %	13	4,65 %	12
Centre-Val de Loire	1,2 %	7	3,10 %	8
Corse	0 %	0	0,38 %	1
Grand Est	6,85 %	39	7,36 %	19
Hauts-de-France	13,35 %	76	6,97 %	18
Île-de-France	29,34 %	167	31,39 %	81
Normandie	3,69 %	21	4,26 %	11
Nouvelle-Aquitaine	10,89 %	62	9,30 %	24
Occitanie	7,20 %	41	7,36 %	19
Pays de la Loire	1,58 %	9	2,71 %	7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,73 %	44	6,20 %	16
Hors métropole	4,04 %	23	7,36 %	19
Total	100%	569	100%	258

La prépondérance de la région Île-de-France se confirme pour tous les concours

Les épreuves orales se sont déroulées sans incident. L'évaluation des candidats s'est faite en application des critères classiques pour des concours de ce niveau (en rappelant désormais que les DSP sont des cadres supérieurs de l'Etat) mais également des compétences et qualités humaines attendues de responsables exerçant des missions très opérationnelles.

IV- PROFILS DES CANDIDATS

IV.1 Observations générales sur l'adéquation entre le profil des candidats et les compétences attendues

De façon générale, le jury tient à souligner le niveau satisfaisant des candidats. Pour l'essentiel il s'agit de juristes (du moins pour le concours externe), ce qui paraît logique. Un élargissement des actions de communication sur ce métier en direction d'autres profils universitaires serait cependant pertinent.

Plus globalement, l'intervention au sein des universités de responsables pénitentiaires reconnus devrait s'intensifier afin de mieux faire connaître le métier de DSP, encore insuffisamment valorisé en dépit des avancées statutaires récentes.

Une démarche volontariste, en lien avec le SG et la DIESE, en direction des autres ministères et acteurs publics serait de nature à renforcer l'attractivité d'un concours interne encore trop largement méconnu.

IV.2 Appréciations générales sur le niveau des candidats

Le niveau est jugé satisfaisant et le jury n'a pas éprouvé de difficultés pour sélectionner les candidats.

Ces derniers sont apparus très motivés par les fonctions de DSP, nombre d'entre eux avaient d'ailleurs une bonne connaissance du milieu pénitentiaire, acquise au travers de stages au sein des services pénitentiaires.

Le jury a toutefois constaté le manque de profondeur historique, voire de culture générale, dans la réflexion de certains candidats, il insiste sur la nécessité pour ces derniers de se tenir informés des sujets d'actualité en veillant à les problématiser. Tant l'appartenance des DSP aux cadres supérieurs de l'Etat que la complexité et la richesse de leurs fonctions imposent cette approche exigeante.

Le Président du jury

Laurent RIDEL

